



**FSU**

**Auvergne**

## Déclaration FSU au CTPA du 23 MARS 2007

En préalable, nous constatons une fois de plus, Monsieur le Recteur, que les documents sont insuffisamment renseignés (état des déficits, nombre d'HSA,,). Ceci nuit à la transparence nécessaire à nos travaux de CTPA. Pourtant, vous êtes responsable de la qualité du dialogue social et du respect du paritarisme.

Le Ministre Gilles de Robien a annoncé il y a peu un certain nombre de mesures catégorielles pour les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Le compte n'y est pas.

**Pour le premier degré :** La seule mesure, une augmentation de 15 € par mois est présentée mensongèrement comme un doublement de l'indemnité de direction. Le Ministre cherche sans doute à répondre aux directeurs et directrices d'école qui poursuivent la grève administrative. Il reconnaît ainsi le bien fondé de leurs revendications et de leur action. Les sanctions financières dont ils sont victimes sont d'autant plus injustes. La FSU demande leur abandon immédiat.

**Pour le second degré :** Ces mesures sont la traduction du budget 2007, prévoyant 19 Millions d'euros pour des mesures catégorielles. Si l'élargissement des possibilités d'accès à la Hors Classe pour les enseignants est positif, en ouvrant la possibilité d'une amélioration de la rémunération en fin de carrière, nous rappelons notre opposition aux critères d'attribution de la hors classe privilégiant de plus en plus le mérite au mépris de l'ancienneté. L'oubli du corps des CPE dans l'augmentation des ratios est regrettable. En outre, le coût de la mesure est bien loin de compenser les pertes que subiront des milliers de collègues si le décret Robien modifiant les décharges n'est pas retiré ; de plus ces mesures sont bien loin de faire le tour des nécessités d'amélioration de la rémunération, des carrières et des conditions de travail des enseignants.

La traduction concrète de l'abandon par l'État du service public d'éducation se retrouve avec les suppressions de postes dans les lycées et lycées professionnels de l'académie pour la rentrée 2007 :

- **96 suppressions de postes fixes pour 25 créations dans les lycées (soit moins 71 postes dont l'équivalent de 57 postes supprimés par l'application des décrets de Robien!!!)**
- 32 suppressions de postes fixes pour 19 créations dans les lycées professionnels (soit moins 13 postes!!!)

La suppression massive de postes libérés par des départs à la retraite rappelle des discours entendus ailleurs sur le remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui partent à la retraite.

Toutes ces mesures se font, d'une part sur le dos des enseignants : beaucoup d'enseignants vont devoir effectuer des compléments de service dans d'autres établissements voire dans une discipline hors de leur formation, le temps de service des enseignants va augmenter ou leur salaire être amputé de 6% pour le même travail. Concrètement c'est « travailler plus pour gagner moins ». Des fonctions sont remises en cause comme la coordination disciplinaire, l'animation des associations sportives scolaires, même si cette dernière est conjoncturellement épargnée dans notre académie.

Et par ailleurs, ces mesures ne peuvent qu'altérer la qualité de l'enseignement dispensé. Nous les condamnons. Elles ne servent pas à l'intérêt des élèves.

A cela s'ajoute :

- 4 suppressions de postes administratifs dans les GRETA !!!
- Au moins 6 suppressions nettes de postes administratifs dans les collèges et lycées, pouvant aller jusqu'à 16 !
- 10 postes administratifs dans les services.

Ainsi c'est comme si vous veniez de fermer en postes de titulaires l'Inspection Académique du Puy de Dôme (Inspecteur compris) !!!

Toutes ces mesures vont conduire au développement de la précarité, à la multiplication des postes provisoires, le plus souvent à temps partiel ou partagé, une augmentation de la charge de travail. Elles organisent en outre la déqualification des personnels et en conséquence la baisse de la qualité du Service Public.

**Face à ces nouvelles provocations, la FSU revendique :**

- **L'abrogation du décret sur les obligations de service**, le rétablissement des postes supprimés et la création des postes à la hauteur des vrais besoins.
- L'ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail,
- La résorption de toutes les formes de précarité,
- L'arrêt de toutes les dégradations des conditions d'exercice du métier (notamment les régressions sur les indemnités, la précarisation des postes, le refus de prendre en compte les évolutions des métiers et de leurs tâches...)

C'est donc une toute autre conception du Service Public d'Éducation que nous portons pour les élèves et les personnels.